

Rapport N° 45 au conseil communal

Subvention pour le sport d'élite nyonnais

Demande de crédit de CHF200'000.- pour aider les clubs
phares évoluant en ligue nationale

Nyon, le 18 août 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis N°45 s'est réunie le 3 mai 2012 (présents : Mesdames A. Angeli, R. Farraut Linares, M. Carron, Messieurs A. Cattin, P. Glasson, D. Karlen & J.-P. Vuille – Excusé : P.-A. Dupuis) et le 3 juillet (présents : Mesdames A. Angeli, R. Farraut Linares, M. Carron, Messieurs P. Glasson, D. Karlen, P.-A. Dupuis, J.-F. Fuglister qui remplace A. Cattin & J.-P. Vuille).

La commission a rencontré lors de ces deux séances Madame S. Schmutz, Municipale et Monsieur C. Huybrechts, Chef de service. Elle les remercie pour les informations, réponses et explications.

Préambule

Notre ville peut, grâce à ces clubs sportifs, figurer en bonne place dans nombre de sports en Suisse et même pour certains dans l'élite nationale. Ces clubs forment et éduquent des juniors qui devraient être la relève des équipes actuelles. La commune compte une cinquantaine de sociétés sportives encadrant plus de 6 000 pratiquants réguliers. La diversité des sports pratiqués permet également, surtout aux jeunes, de s'essayer à l'un ou l'autre de ces sports sans devoir voyager au loin.

La simple pratique sportive va plus loin que le seul exercice physique et son bienfait. Les sports avec la mixité des classes qu'elle engendre, le respect volontaire des règles, des traditions, des tactiques et des encadrants, voire de la langue est un composant important de notre vie sociale que nous ne pouvons négliger.

Cette contribution financière pour les sports collectifs sera perçue comme un signal clair de soutien et d'encouragement de la commune aux différents clubs qui mettent en valeur le nom de la ville au niveau national.

Situation actuelle

La commune, en plus des installations sportives, subventionne les sociétés sportives nyonnaises à hauteur de CHF 300'000.00 . Cette somme est destinée au mouvement jeunesse des moins de 20 ans après production de leur part de certains justificatifs.

Situation future selon le préavis

En plus de cette subvention la Municipalité aimerait aider les clubs phares, qui évoluent en ligue nationale, qui doivent faire face à des dépenses de lointains déplacements, de fonctionnement et d'encadrements, en accordant une subvention spécifique de CHF 200'000.00 pour cette année. Selon la règle de répartition proposée, aucun club ne pourrait recevoir une somme supérieure aux 50% de ses besoins financiers. Cette somme ne pourra excéder CHF 50'000.00 par club et par année et un montant de base de CHF 10'000.00 est attribué par équipe de ligue nationale.

Le montant de ce préavis serait inscrit à l'avenir sur une ligne du budget et pourrait être revu à la baisse selon le nombre de clubs prévus dans ledit préavis y ayant droit. Le montant sera donc soumis au Conseil lors du vote du budget. Un contrôle du service communal des finances est prévu.

Financement des sociétés sportives:

Rentrée d'argent

Le financement de ces clubs repose pour beaucoup sur les cotisations des membres, de ressources publicitaires, de manifestations ponctuelles (lotos, repas de soutien, etc...) du bénéfice de la buvette lors des matchs, de clubs de supporters ou encore de mécénat pour certains. Certains clubs font payer l'entrée dans leurs enceintes de compétition. La subvention communale actuelle qui est de CHF 300'000.00.

Dépenses

En général, l'encadrement des sportifs est rémunéré ou défrayé. Dans certains sports les joueurs sont aussi rémunérés et même pour certains logés et nourris. Le niveau sportif demande, pour pouvoir être à la hauteur de la série concernée, des joueurs payés (étrangers en grande majorité). Ce n'est pas le cas de tous les clubs phares.

Les licences des joueurs, les formations sportives, d'arbitrages et médicales de l'encadrement. Les frais d'arbitrages et pour certains des frais de sécurité lors des rencontres de championnat.

Tous les clubs payent l'utilisation des terrains ou salles occupées pour les entraînements ou les matchs ce qui réduit d'autant le montant de la subvention communale. Notons encore que des clubs doivent aller dans d'autres communes pour s'entraîner vu le manque criant de salles et de terrains.

Les clubs faisant l'objet de ce préavis doivent aller dans toutes les régions en Suisse pour les divers championnats (Genève, Bale, Zurich, Bellinzone) avec la logistique que vous pouvez imaginer (exemple rugby : 23 joueurs inscrits sur la feuille de match, et au minimum 7 personnes, officiels, entraîneurs, soigneurs, etc...)

Conclusions

La commission unanime comprend le souci de la Municipalité d'aider les clubs phares et sportifs d'élites. Cependant elle estime que ce sont tous les clubs qui ont besoin de subventions. Le montant proposé devrait permettre le développement de leurs activités. Après l'étude de plusieurs variantes, elle propose l'amendement ci-dessous, qui, en outre, valorisera la commission municipale des sports. Elle propose donc l'amendement suivant :

Amendement :

1. d'accorder un crédit de CHF 200'000.- sur le compte 170.3653.00 du budget 2012 (crédit supplémentaire) et des années suivantes afin de soutenir le sport yonnais.
2. de charger la commission municipale des sports d'attribuer ces subventions sur présentation de dossiers motivés des clubs. Au cas où l'entier de cette somme ne serait pas attribuée, le solde serait ajouté à la subvention annuelle de CHF 300'000.- pour répartition selon la clé habituelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 45 concernant la subvention pour le sport d'élite nyonnais. Demande de crédit de CHF 200'000.00 pour aider les clubs phares évoluant en ligue nationale.

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 200'000.- sur le compte 170.3653.00 du budget 2012 (crédit supplémentaire) et des années suivantes afin de soutenir le sport nyonnais.
2. de charger la commission municipale des sports d'attribuer ces subventions sur présentation de dossiers motivés des clubs. Au cas où l'entier de cette somme ne serait pas attribuée, le solde serait ajouté à la subvention annuelle de CHF 300'000.- pour répartition selon la clé habituelle.

La Commission :

Angeli Aline
Farraut-Linares Roxanne
Carron Margaux
Fuglister J.-François
Glasson Philippe
Dupuis P.-Alain
Karlen Doninique
Vuille J.-Pierre (Président-rapporteur)